



**Feuille de route pour l'élaboration de la charte
du Parc national des Cévennes**

La loi et le décret de 2006, ainsi que l'arrêté ministériel de 2007 fixant les principes fondamentaux des parcs nationaux, établissent les grandes lignes de ce qu'est la charte et de son processus d'élaboration.

La loi fixe l'échéance du 31 décembre 2012 pour la publication du décret d'approbation de la charte. Compte tenu des consultations qui auront lieu après l'adoption du projet de charte par le conseil d'administration, c'est sur une courte période de moins de 18 mois que la charte devra être élaborée.

Cette feuille de route présente les orientations retenues par le conseil d'administration pour l'élaboration de la charte.

Tout d'abord, le conseil d'administration souhaite donner un cadre stratégique aux acteurs qui auront à travailler à l'élaboration de la charte.

Ce cadre permettra de donner une direction aux réflexions à engager et pose les questions qui devront être traitées dans la charte.

Ensuite, le conseil d'administration propose un processus d'élaboration articulé autour de trois niveaux

- Le décisionnel : validation par le conseil d'administration, pilotage du processus par le bureau
- La production : les commissions du Parc national comme force de proposition
- Une concertation avec le territoire, avec un effort particulier sur les communes du cœur.

Un cadre stratégique pour l'élaboration de la charte du Parc national des Cévennes

Projet de préambule à la charte du Parc national des Cévennes

La charte devra comporter un texte présentant le « caractère » du Parc national des Cévennes.

Ce texte devra constituer un véritable préambule à la charte et permettra de définir l'identité et les valeurs du territoire. Il fonde ainsi une base sur laquelle les différents acteurs du territoire se retrouvent et se fédèrent pour construire ensemble un projet partagé.

Le conseil d'administration souhaite, dès l'engagement du processus d'élaboration de la charte, arrêter un projet de préambule afin de le soumettre à la concertation du territoire et qu'il serve de fil conducteur aux réflexions de la charte.

Il adoptera de manière définitive le texte du préambule à l'issue de cette concertation et des premières orientations qui émergeront des travaux de la charte.

La richesse du patrimoine naturel, culturel et paysager du Parc national des Cévennes, dont le cœur est le plus habité, le plus exploité, le plus approprié des parcs nationaux français, résulte d'une véritable osmose entre l'homme et la nature construite au cours des siècles.

Cette interaction homme/nature impose une double vocation pour le Parc national, Réserve de biosphère des Cévennes : une vocation de territoire humanisé et vivant, et une vocation de territoire exceptionnel à protéger.

L'identité du Parc national des Cévennes est un atout pour son avenir, c'est autour d'elle que les acteurs et les filières peuvent se rassembler dans une cohérence de projets pour le territoire.

Un socle naturel à la source des potentialités et des contraintes du territoire

La première image perçue du Parc national des Cévennes par un visiteur extérieur est celle d'une nature préservée par les hommes et les femmes qui l'habitent en la mettant en valeur. Une nature qui recèle en fait une complexité importante, à la croisée de toutes les confluences et de toutes les influences :

- Géographiques : balcon du Massif Central sur la Méditerranée, dont la vaste étendue de montagnes vient trouver sa fin abrupte dans le Golfe du Lion ;
- Géologiques et topographiques: un sous-sol composé d'un assemblage de calcaires, schistes et granites et un relief extrêmement varié ;
- Climatiques et écologiques : deux versants, l'un orienté vers la méditerranée et l'autre vers l'atlantique, à cheval sur la ligne de partage des eaux entre le Rhône et la Garonne. Cette situation offre au territoire des climats variés et des écosystèmes riches et diversifiés.

Il en résulte un espace naturel refuge, dont le relief et la configuration complexes présentent un étagement marqué par une nature variée et adaptée. Sa position en limite d'aires, à la croisée de nombreux écosystèmes, en fait un site remarquable et concentre sur un petit périmètre une faune et une flore très riches.

Le Parc national constitue un véritable réservoir de nature, ainsi qu'un château d'eau indispensable pour les vallées qui s'étendent de part et d'autre du cœur.

Cette situation particulière produit une mosaïque de milieux et trouve son originalité dans la diversité. Cette combinaison complexe d'une grande richesse et un endémisme notable, cumulé à la richesse de son histoire et de ses paysages, ont valu au Parc national des Cévennes une reconnaissance internationale.

Un espace construit de la main de l'Homme

Les influences ne sont pas seulement naturelles mais s'enrichissent au contraire d'une histoire humaine importante, entre protestantisme, catholicisme, lieu de combats et lieu de résistance, ainsi que de multiples rencontres de civilisations.

Il en résulte un véritable « produit culturel », mémoire des rapports privilégiés entre société et environnement. Il s'agit de tous les espaces dont la nature porte l'empreinte de l'homme, par son action directe ou indirecte via ses activités : constructions en pierres sèches, aménagements de ruisseaux, châtaigneraies, forêt plantée de l'Aigoual, pelouses à allure steppique du Causse, etc. Le territoire est parsemé de constructions et d'aménagements, comme les bancels, les aménagements hydrauliques, les lavognes et autres aménagements agricoles et pastoraux. Au-delà des aménagements ponctuels, l'homme a façonné profondément l'espace, conduisant à un vaste paysage construit : des landes des crêtes, des steppes caussenardes, du vaste verger de châtaignier à la forêt de l'Aigoual.

Cette empreinte de l'homme a enrichi la biodiversité : les milieux ouverts gérés par les activités agropastorales offrent non seulement les panoramas ouverts les plus grandioses, l'émotion d'y percevoir partout la main de l'homme, mais aussi abritent la plus grande partie des habitats naturels et des espèces sauvages désignés à l'échelle européenne comme prioritaire en Cévennes.

- **Le paysage culturel ; expression de la société cévenole et caussenarde**

Les paysages des Cévennes en sont les meilleurs témoins et expriment l'histoire de l'exploitation des ressources naturelles. Ce sont de véritables paysages culturels, qui inscrivent l'homme comme artisan de la nature et non pas comme un destructeur.

On peut y lire l'importance de l'étagement dont l'homme a su tirer profit et dont la diversité des lieux de vie et des modes d'exploitation agricole est témoin.

Parc national habité en son cœur, il est riche d'une histoire singulière et présente un bâti structuré et bien conservé : bourgs dans les vallées, villages d'altitude, habitat dispersé dans un grand nombre de lieux-dits, témoins d'une présence humaine jusque dans l'intimité de la nature.

Il en ressort un habitat à faible densité qui a pour vertu de favoriser une osmose entre les hommes et la nature et dont l'empreinte écologique est modérée. Cette configuration offre l'archétype d'une civilisation rurale de moyenne montagne européenne basée sur un socle préhistorique, dont l'isolement a préservé les traces de son passé.

- **Une trame sociale et naturelle empreinte de respect, entre quiétude et évolution**

La pauvreté des ressources naturelles a poussé les hommes à exploiter la nature sans l'épuiser. À l'inverse de l'abondance, cette organisation est l'expression de valeurs humaines fortes, centrées sur le respect, la sobriété et le développement d'une société moins hiérarchisée qu'ailleurs. Le territoire a été façonné par l'homme, mais réciproquement le caractère des hommes a été façonné par la rudesse de leur environnement.

La trame de l'habitat humain est la mémoire d'un système agricole emblématique des Cévennes et des Causses, dans lequel l'homme a su utiliser à bon escient les ressources locales. Cette structure n'a pas évolué depuis les années 1830, date à laquelle elle a pris sa pleine mesure et a inscrit la trace de l'homme de manière pérenne. Il en résulte une osmose des implantations humaines avec l'espace naturel et une quiétude qui caractérisent le paysage cévenol.

Au contraire, l'exploitation du milieu s'inscrit dans une trame mouvante au gré des conditions sociales. Dans les Cévennes, cette évolution se caractérise par un changement permanent des proportions entre terres de parcours et forêt, mais dont le point récurrent reste la rareté de terres pour les cultures.

- **Un « esprit des lieux » reflet de la société**

Au-delà des éléments culturels, naturels ou paysagers qui peuvent être définis de manière objective, une partie importante du caractère du Parc des Cévennes relève d'une composante sensorielle.

En effet, il se dégage des paysages, des fermes et des territoires un aspect grandiose de l'espace, qui met en valeur la rencontre particulière de l'homme et de la nature. On y perçoit une forte spiritualité liée à l'omniprésence de la culture cévenole faite de liberté et de respect.

Aussi, le caractère des lieux ne peut être appréhendé de manière simple. Il est affaire de perception, entre quiétude et harmonie pour ceux qui vivent le territoire, et imagination grandiose pour les instances nationales et internationales.

Un territoire en mouvement

Le Parc national des Cévennes possède un caractère composite, entre empreinte humaine omniprésente et patrimoine naturel exceptionnel.

Cet équilibre fragile est d'autant plus perceptible aujourd'hui que l'isolement du territoire se réduit de jour en jour. Bien que gage de développement pour le territoire, l'ouverture vers l'extérieur laisse planer le danger d'une banalisation progressive du territoire et de la culture cévenole.

Le classement du territoire en Parc national et Réserve de Biosphère exprime ainsi un projet collectif de conservation et de développement humain.

Les grandes ambitions qui devraient être traitées dans la charte

Le conseil d'administration affirme les ambitions du Parc national et pose les questions auxquelles les personnes appelées à contribuer à l'élaboration de la charte devront répondre.

Maintenir, dans un contexte nouveau et évolutif, l'équilibre homme-nature qui a généré des paysages construits, basés sur un maillage harmonieux des implantations humaines, une trame agro-sylvo-pastorale vivante et une empreinte écologique maîtrisée

- Comment faciliter la présence humaine, tout en maintenant un équilibre homme-nature fragile, mais qui fonde la richesse et la diversité des Cévennes et des Causses ? Comment limiter la désertification des territoires et mieux accueillir et intégrer les nouveaux migrants ?
- Comment favoriser un habitat qui s'intègre harmonieusement au territoire et qui répondent aux besoins d'aujourd'hui (coût, confort, intégration des énergies renouvelables, nouvelles formes d'habitat...) ?
- Comment contribuer à la mise au point de modes de développement et de modes de vie durables, dans l'esprit de la Réserve de la Biosphère ?
- Comment accompagner les évolutions sociales, économiques, culturelles, climatiques et écologiques du territoire ?
- Quel avenir inventer pour un patrimoine hérité de l'histoire (bâti, bancels, lavagnes, espaces ouverts, réseau hydraulique), et aujourd'hui largement dégradé ?
- Comment prendre en compte le contexte de changements globaux (climatique, surexploitation des milieux, urbanisation,...) dans les évolutions des pratiques humaines et de la relation homme nature sur le territoire ?

Valoriser les patrimoines et les identités cévenoles et caussenardes, par un développement économique local pris en charge et maîtrisé par les acteurs du territoire, et par un développement éducatif, scientifique et culturel

- Comment soutenir un tourisme de nature et de rencontre, respectueux des patrimoines et maîtrisé par les habitants et les entreprises locales ?
- Comment promouvoir une agriculture paysanne, valorisant des productions de qualité ?
- Comment promouvoir la forêt et développer la sylviculture, à la fois créatrice d'une grande biodiversité et assurant le maintien de la ressource pour des produits bois visant une meilleure valeur ajoutée économique ?
- Comment concilier un développement économique sous toutes ses formes (touristique, agricole, forestier, mais aussi artisanat, télétravail,...) et la préservation des patrimoines du territoire ?
- Quelles fonctions nouvelles inventer pour le patrimoine hérité de l'histoire ? Comment, le faire connaître, l'expliquer et le valoriser ?
- Comment construire une politique de développement éducatif, scientifique et culturel autour du rayonnement du Parc national ?

Mobiliser les énergies pour un territoire d'excellence en matière écologique, territoire exceptionnel à la fois réservoir de biodiversité et château d'eau

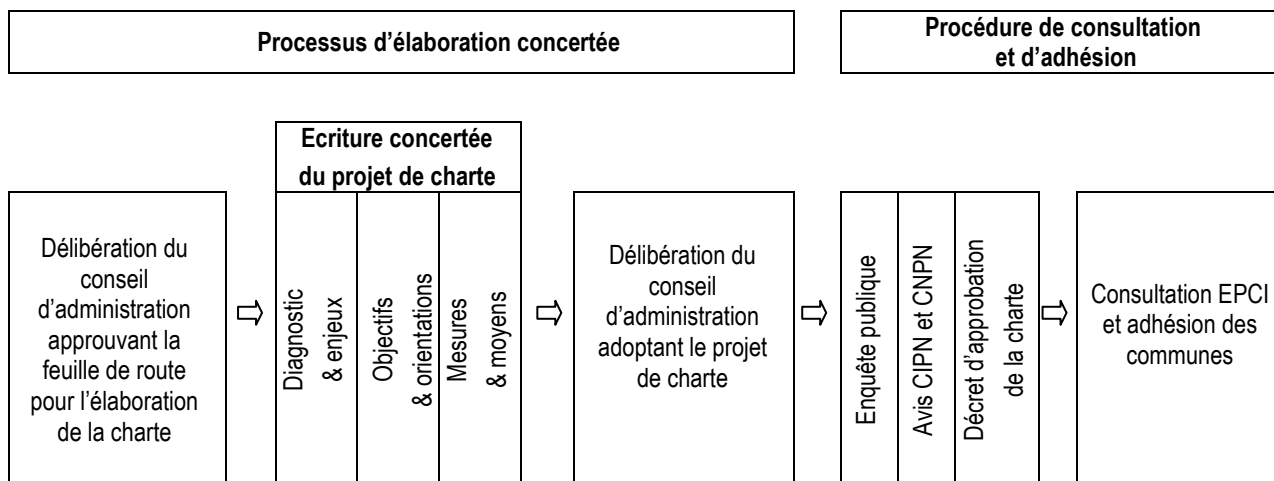
- Comment protéger ce territoire d'exception des atteintes irrémediables et de la banalisation des milieux naturels ?
- Dans un cœur habité, comment aller le plus loin possible dans le sens du développement durable ?
- Comment instaurer une alliance entre le parc, les habitants et les visiteurs du cœur, fondée sur l'appropriation de la valeur patrimoniale, la compréhension de l'intérêt de la réglementation et sur la conscience que vivre dans un espace protégé est une chance ?
- Quelles priorités de préservation du patrimoine naturel en aire d'adhésion complémentaire à celle du cœur ?
- Comment concilier un accès à une ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques et des zones humides ?

Instaurer et faire vivre le partenariat entre le Parc, les habitants et les collectivités, pour un bénéfice partagé entre le cœur, monument national, et l'aire d'adhésion

- Comment instaurer l'alliance entre les habitants et le parc et faire du Parc une ambition en tant que telle, au service du territoire et de ses habitants ? Comment construire un établissement public à l'écoute des habitants ?
- Comment mobiliser la population permanente autour d'un projet partagé pour mieux « vivre les Cévennes » ?
- Comment créer une contractualisation vivante entre les habitants, les entreprises, les collectivités, les administrations et le parc (l'Etat auprès des Cévenols) ?
- Comment travailler à la mise en cohérence les politiques publiques sur le territoire du parc (volet spécifique Parc dans chaque politique sectorielle) ?
- Quelle organisation territoriale de l'établissement public qui permette de répondre aux objectifs et orientations qui seront fixés dans la charte ?

Le processus de l'élaboration concertée de la charte du Parc national des Cévennes

Les grandes phases de l'élaboration de la charte



L'objectif de calendrier fixé par la loi est la publication du décret d'approbation de la charte au 31 décembre 2012.

Au vu des procédures de consultations et du calendrier électoral de 2012, il conviendrait que le conseil d'administration adopte le projet de charte avant le 31 décembre 2011.

La durée de l'élaboration concertée sera donc de 18 mois environ.

Elle comportera a minima une étape intermédiaire avec la validation par le conseil d'administration d'un avant projet sommaire.

L'écriture de cet avant projet permettra :

- en amont de son adoption par le conseil d'administration, une démarche itérative de concertation avec le territoire
- une pré consultation des instances nationales (CIPN et CNPN) sur la base du document validé par le conseil d'administration.

Les acteurs de l'élaboration concertée et leurs rôles respectifs

	Acteurs	Rôles	Actions
Pilotage politique	Le Conseil d'administration	Décide de la feuille de route et valide les travaux d'élaboration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lance la démarche d'élaboration: <ul style="list-style-type: none"> - arrête le cadre stratégique - arrête le plan de concertation ▪ Valide si besoin des pré-projets de charte ▪ Arrête le projet de charte
	Le bureau	Pilote le plan de concertation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Met en œuvre la feuille de route ▪ Arbitre entre les propositions et la concertation ▪ Coordonne les relations avec les partenaires des politiques publiques (Préfet de Région, Région, Département)

Proposition	Les commissions	Analysent et proposent	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produisent des propositions : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'enjeux stratégiques ○ d'objectifs de protection et d'orientations ○ de modalités et de mesures
Concertation	Le conseil scientifique et le CESC	Eclairent et donnent des avis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participent aux commissions ▪ Donnent des avis sur les propositions
	Les personnes concertées par territoires et par filières	Participent au projet en améliorant les propositions des groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluent les propositions des groupes de travail ▪ Proposent des corrections et des pistes d'amélioration
Animation technique	Les services de l'établissement public du Parc	Animent le processus d'élaboration et rédigent les documents	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparent les documents d'animation et de concertation ▪ Mettent en forme les propositions arbitrées

Le travail des commissions

Les commissions constituent les groupes de travail pour l'élaboration de la charte. Un groupe de travail spécifique est créé pour traiter des questions forestières au sein de la commission agriculture et forêt.

■ Progression envisagée :

- Réunion 1 : validation du diagnostic
- Réunion 2 : Identification des enjeux (liste de questions qui se posent pour le devenir du territoire et auxquelles le groupe devra répondre) et première orientations globales du territoire, en différenciant cœur et aire d'adhésion (réponses de principe aux questions)
- Réunion 3 : Objectifs à atteindre dans le cœur pour répondre aux enjeux
- Réunion 4 : Orientations à retenir pour l'aire d'adhésion pour répondre aux enjeux et prendre en compte les solidarités écologiques avec le cœur
- Réunion 5 : Modalités d'application de la réglementation dans le cœur *
- Réunion 6 : Mesures pilotes permettant d'atteindre certains objectifs prioritaires
- Réunion 7 : Vérification et validation générales du travail

* pour les thématiques exigeant une déclinaison importante du décret (exemple des travaux), un groupe de travail spécifique est susceptible d'être mis en place et de se réunir plusieurs fois pour examiner les modalités d'application de la réglementation dans le cœur.

■ Méthodologie d'animation:

L'animation des réunions sera organisée de manière à recueillir une production.

Les équipes de l'établissement public assurent la production des documents-support de l'animation des commissions et la synthèse des débats.

Une équipe d'animation est constituée autour de chacun des présidents de commissions.

Elle est constituée d'un agent de l'établissement et si possible (à solliciter), d'un agent de développement du territoire. Ces personnes assurent uniquement l'animation de la réunion et ne prennent pas part aux débats.

L'établissement public est représenté dans chacune des commissions par un ou deux autres agents qui participent eux aux débats.

La concertation avec le territoire

■ La concertation avec les élus :

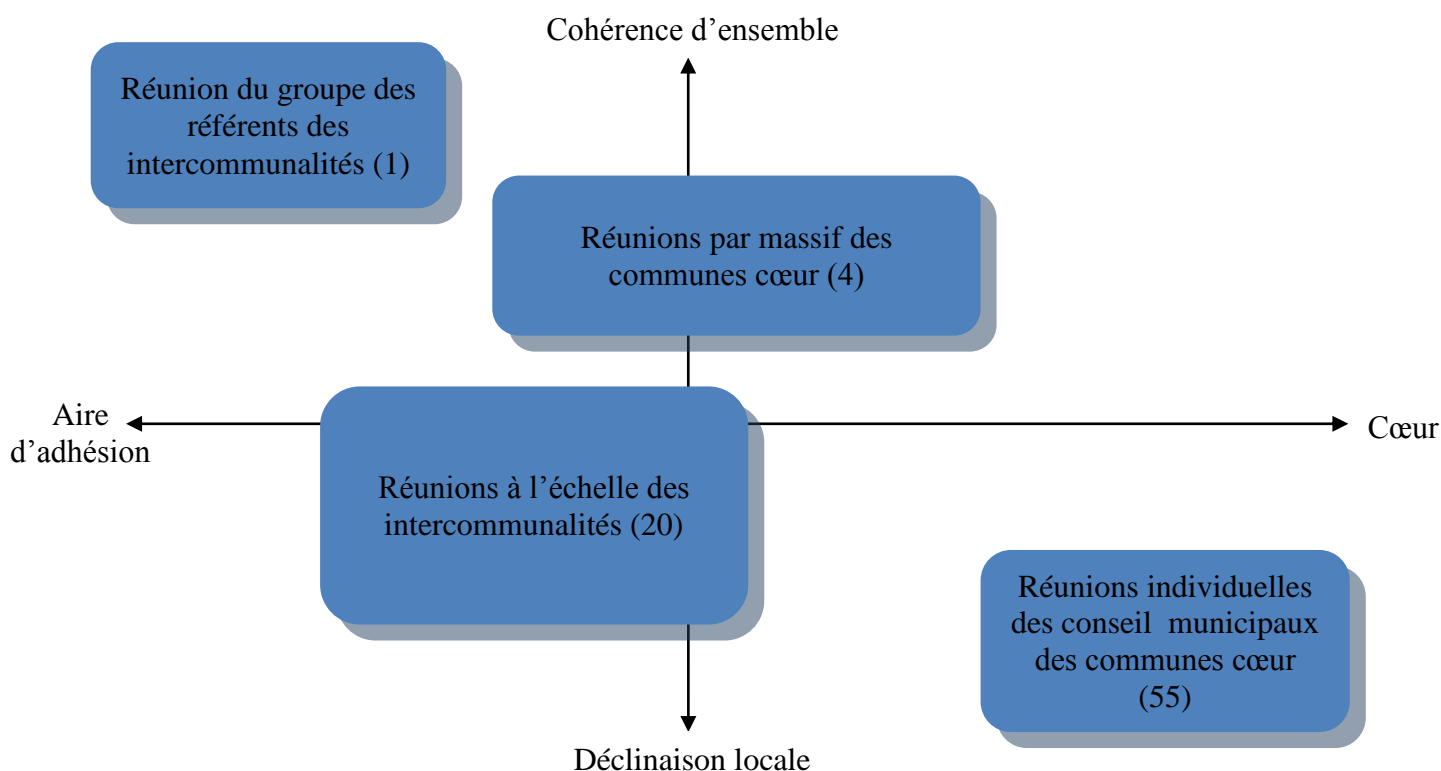
Mener une élaboration concertée sur un territoire vaste et divers, regroupant 152 communes dont près des deux tiers ne sont pas liées au cœur du parc national, constitue un des défis principaux auquel la feuille de route pour l'élaboration de la charte doit répondre.

Les élus ont exprimé lors des réunions territoriales d'information le souhait que:

- soit privilégié le périmètre des 27 intercommunalités en tant qu'espace de concertation,
- soit mis en place un dispositif particulier de concertation avec les communes cœur.

L'intérêt d'élargir la réflexion et les échanges à un territoire plus vaste a également été évoqué à plusieurs reprises.

Sur cette base, il est proposé de définir les quatre espaces de concertations suivants :



	Espace de concertation	Nombre	Membre
Dispositif « général »	Réunions à l'échelle des intercommunalités	20	Ensemble des maires et conseillers municipaux regroupés à une échelle intercommunale
	Réunion du groupe de référents des intercommunalités	1	Un représentant désigné par chacune des intercommunalités du territoire (y compris pays et syndicat mixte)
Dispositif « cœur »	Réunions individuelles des communes cœur	55	Les conseils municipaux de chacune des communes cœur
	Réunions par massif des communes cœurs	4	Le maire et un conseiller municipal par communes cœur

■ La concertation avec les associations et les filières économiques :

Elle sera menée à plusieurs niveaux :

- Le conseil économique, social et culturel
 - Une consultation spécifique lors des grandes phases de l'élaboration
 - Une implication de ses membres dans le travail des commissions
- Des rencontres bilatérales sur les thématiques précises.

L'information et l'implication de la population

■ Un effort d'information

S'il n'est pas envisageable de proposer une élaboration concertée à 70.000 personnes, il est important que l'ensemble de la population du Parc national soit régulièrement informée de l'avancée des travaux.

Cette information doit permettre à la population :

- d'apprécier les débats en cours,
- de constater les décisions prises,
- de pouvoir faire remonter ses avis aux personnes impliquées dans la concertation.

Les différents médias de l'établissement public seront mobilisés dans ce sens. Les collectivités impliquées dans l'élaboration de la charte constituent également un relais pour la transmission de l'information auprès de la population.

Des réunions publiques seront organisées afin de présenter les travaux.

■ Une proposition d'implication dans la relecture des documents

Vu l'échelle du territoire et les moyens humains nécessaires pour en assurer une animation réactive, la mise en place d'un forum permanent d'échange avec la population n'est pas retenue.

Il est proposé la mise en place d'un « comité citoyen de relecture » : toute personne du territoire pourra s'inscrire nominativement à ce comité et recevra à deux reprises les documents soumis à concertation du territoire. Une synthèse des contributions de ce comité sera faite au conseil d'administration.

Synoptique synthétique de l'élaboration concertée

B Bureau	RI Réunions intercommunale	CS Conseil scientifique
CA Conseil d'administration	RRI Réunion des référents des intercommunalités	CESC Conseil économique, social et culturel
C Commissions	CC Réunions communales cœur	PC Personnes consultées
	RM Réunion des communes cœur par massif	RP Réunions publiques

	Diagnostic et enjeux du territoire	Orientation et objectif de protection	Mesures (dont mesures réglementaires du cœur)
Pilotage	B B CA	B B B CA	B B B CA
Production	C C	C C	C C C
Concertation territoriale	RRI RM	RRI RI RM	CC RI
Consultation locale	CS CESC	CS CESC PC RP	CS CESC PC RP